

Combien de temps doit-on conserver nos documents ?

Documents	Durée de conservation
Copies et extraits d'actes de naissance	Sans limitation de date
Jugement d'adoption	Toute la vie
Acte de reconnaissance	Toute la vie
Contrat de mariage, livret de famille, documents relatifs aux biens apportés ou acquis	Toute la vie
Jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps	Toute la vie
Tout document relatif à l'union libre	30 ans
Testament	Toute la vie
Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales	5 ans
Justificatifs des documents ayant servi au calcul des cotisations	3 ans
Bordereaux de versement des allocations familiales et décomptes de remboursement de la sécurité sociale	2 ans
Documents relatifs aux accidents du travail	Indéfiniment
Justificatifs de paiement des frais et honoraires médicaux	2 ans
Certificats et carnet de vaccinations, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Toute la vie
Les ordonnances	2 ans
Les examens médicaux, résultats d'analyses et radiographies	Aussi longtemps que nécessaire
Talons de chèques, relevés de comptes bancaires et postaux et les ordres de prélèvements	10 ans
Bulletins de salaire	Liquidation de la retraite
Contrats de travail, lettre d'engagement et lettres de licenciements, doubles ou reçus pour solde de tout compte, certificats de travail, avis d'arrêt de travail (maladie ou accident), bulletins de versement des prestations de la Sécurité Sociale	30 ans et jusqu'à la retraite
Déclaration de revenus, justificatifs des réductions et des déductions et avis d'imposition	Jusqu'à la fin de la 3ème année
Justificatifs de paiements de la redevance télévision	3 ans
Factures d'eau et de téléphone	2 ans
Factures EDF-GDF et factures agent immobilier	10 ans
Certificat de ramonage	1 an